

# La déclaration de travaux en plomberie

par Charles Côté, ing., directeur du Service technique de la CMMTQ

**Q** De plus en plus d'entrepreneurs contactent les membres du Service technique de la CMMTQ. Au cours des dernières semaines, une question en particulier est revenue à plusieurs reprises : « Comment déclarer mes travaux en plomberie? »

## RÉPONSE

La déclaration de vos travaux en plomberie est une obligation afin de garantir la conformité et la sécurité des installations. Pour vous faciliter la tâche, la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) offre plusieurs types de formulaires, méthodes de déclaration et modalités de transmission. Toutefois, il convient de prêter attention aux particularités visant certains équipements.

### Trois types de formulaires pour déclarer vos travaux en plomberie

#### Le formulaire manuscrit

Le formulaire manuscrit doit être rempli manuellement avec un crayon, un stylo ou une machine à écrire. Conçu pour ceux qui préfèrent l'approche traditionnelle, ce formulaire à imprimer est publié directement sur le site de la RBQ. Assurez-vous de remplir toutes les sections avant de le soumettre.

#### Le formulaire interactif

Plus moderne, ce formulaire peut être rempli directement à l'ordinateur. Il permet une saisie plus rapide et plus précise des renseignements. Il peut être imprimé ou sauvegardé sous format PDF pour l'envoyer à la RBQ.

#### Le formulaire manuscrit mensuel

Il s'agit du formulaire manuscrit que la RBQ vous envoie chaque mois. Vous y inscrivez les travaux réalisés durant le mois concerné qui n'ont pas encore été déclarés. Ce formulaire est surtout utile pour les professionnels qui réalisent régulièrement des travaux de plomberie, car il permet un suivi continu et à jour.

#### Formulaires et guide

Guide explicatif du formulaire 039, Déclaration de travaux en plomberie  
[bit.ly/GuideExplicatifDéclarationTravauxPlomberieRBQ](http://bit.ly/GuideExplicatifDéclarationTravauxPlomberieRBQ)

Formulaire interactif, Déclaration de travaux en plomberie 2024  
[bit.ly/FormulaireInteractifDéclarationTravauxPlomberieRBQ](http://bit.ly/FormulaireInteractifDéclarationTravauxPlomberieRBQ)

Formulaire manuscrit, Déclaration de travaux en plomberie 2024  
[bit.ly/FormulaireManuscritDéclarationTravauxPlomberieRBQ](http://bit.ly/FormulaireManuscritDéclarationTravauxPlomberieRBQ)

#### Les sections du formulaire

##### En-tête

Identifiez votre dossier grâce à votre numéro d'entrepreneur (les huit premiers chiffres de votre numéro de licence), et inscrivez la date de début des travaux (mois et année). Le numéro séquentiel facilite le suivi en cas d'envoi de plusieurs déclarations.

##### 0. Renseignements sur l'entrepreneur ou le constructeur-propriétaire

Dans cette section, l'entrepreneur ou le constructeur-propriétaire doit s'identifier. Ces champs sont souvent préremplis par la RBQ dans les formulaires mensuels envoyés aux entrepreneurs.

##### 1. Renseignements sur l'installation

Cette section permet d'identifier le chantier et le responsable du projet, facilitant la communication avec l'inspecteur de la RBQ. Si l'adresse est inconnue au moment de la déclaration, inscrivez la rue et le numéro de lot, puis transmettez l'adresse dès que connue.

##### 2. Précisions sur les installations

Cette section permet de préciser le type et l'étendue des travaux : la description des installations (par exemple, maison neuve avec finition par le propriétaire), le genre de travaux, la date de début et de fin des travaux et les usages du bâtiment (il peut y en avoir plusieurs).

...

# QUESTION-RÉPONSE

## 3. Honoraires

Les tarifs varient selon le type de bâtiment et les travaux effectués. Les détails sont précisés pour chaque type de travaux :

- A.** Maison unifamiliale neuve : un seul montant, indépendamment du nombre d'appareils;
- B.** Nouveaux logements : montant unique par logement, peu importe le nombre d'appareils installés;
- C.** Bâtiments commerciaux, industriels ou institutionnels : montant par chauffe-eau ou appareil sanitaire;
- D.** Travaux ne visant qu'un seul ou aucun appareil : montant minimal pour un appareil sanitaire ou un chauffe-eau, et pour l'ajout de tuyauterie.

Les montants doivent être déclarés une seule fois. Vous n'avez donc pas à préciser les appareils pour les nouvelles maisons unifamiliales ou les nouveaux logements dans les sections C et D. Des situations particulières peuvent nécessiter des déclarations séparées.

3. Honoraires					
Installations visées	Quantité	Tarif	Total (\$)		
A Nouvelle maison unifamiliale		173,62 \$			
B Nouveaux logements		105,10 \$			
<b>Pour le calcul de C et D, veuillez indiquer ci-dessous les quantités des appareils installés</b>					
Appareil	Quantité	Appareil	Quantité	Appareil	Quantité
Baignoire		Évier		Machine à laver	
Fontaine		Fontaine		Dispositif antirefoulement	
Potier avec pompe (bassin de captation)		Assoir de sol		Réducteur de pression	
Bidon		Assoir de toit		Compteur d'eau	
W-C		Séparateur		Chauffe-eau	
Autre :		Autre :		Autre :	
Rac à laver (lave)		Lavabo		Urinol	
Assoir de douche		Lave-vaisselle		Siphon (sans drainage séparé)	
Autre :		Autre :		Autre :	
<b>C Appareils installés</b>			13,94 \$		
<b>D Un seul ou aucun appareil</b>			23,91 \$		
<b>Total des honoraires [(A + B + C) ou D]</b>					

Source : [rbq.gouv.qc.ca/fileadmin/medias/pdf/Formulaires/francais/declaration-travaux-plomberie-manuscrite-2024.pdf](http://rbq.gouv.qc.ca/fileadmin/medias/pdf/Formulaires/francais/declaration-travaux-plomberie-manuscrite-2024.pdf)

## 4. Signature

La déclaration doit être signée par une personne autorisée qui doit indiquer son nom, prénom, numéro de téléphone et la date.

### Modalités de transmission

1. Imprimez vos déclarations.
2. Envoyez vos déclarations avant le 20 de chaque mois. Pour ce faire, il existe maintenant deux méthodes de transmission.

#### Par la poste

Postez les déclarations du mois précédent et votre chèque à l'adresse suivante :

Travaux en plomberie, Direction des services financiers  
800, place D'Youville, 16<sup>e</sup> étage  
Québec, Québec G1R 5S3

#### Par courriel

Dans le cadre de son virage numérique, la RBQ permet maintenant la transmission des formulaires (PDF ou numérisés) par courriel à [declarations-plomberie@rbq.gouv.qc.ca](mailto:declarations-plomberie@rbq.gouv.qc.ca).

À la suite du traitement de la déclaration, une facture vous sera transmise et vous pourrez la payer par l'entremise d'une institution financière participante (Desjardins, Banque Nationale, Banque Laurentienne).

#### Déclarer ou ne pas déclarer?

Il est crucial de connaître les éléments à déclaration obligatoire et ceux qui en sont dispensés, selon la nature des travaux. Voici un résumé.

Ce tableau couvre uniquement les déclarations de travaux en plomberie.

Description des travaux	Déclaration
<b>Installation d'appareils et tuyauterie</b> Installation de tout appareil sanitaire ou pluvial, ainsi que l'ajout de tuyauterie et de dispositifs. Ceux-ci sont décrits à la section 3. Honoraires du formulaire.	Oui
<b>Raccordements de plomberie</b> Les raccordements de plomberie d'un bâtiment usiné doivent être déclarés au même titre que ceux d'un bâtiment construit sur place.	Oui
<b>Remplacement d'appareils sanitaires</b> Si le remplacement d'un appareil sanitaire n'implique aucun ajout ou retrait de tuyauterie.	Non
<b>Remplacement de chauffe-eau</b> Le remplacement de tout chauffe-eau doit être déclaré, car il s'agit d'un appareil qui peut présenter des risques en cas d'installation inadéquate.	Oui
<b>Réparations</b> Les réparations, comme le remplacement de tuyauterie, de pièces (poignées, joints d'étanchéité, connecteurs flexibles) et d'accessoires, ainsi que le débouchage de tuyauterie.	Non
<b>Entretien et inspection</b> Les travaux d'entretien et d'inspection.	Non
<b>Accessoires vissables</b> Les dispositifs antirefoulement vissables et ceux intégrés à un robinet.	Non

### Autre considération

Certains équipements peuvent nécessiter de multiples déclarations. Par exemple, un chauffe-eau au gaz nécessite à la fois une déclaration de travaux en plomberie et une autre déclaration de travaux d'installations de gaz. La déclaration de travaux de gaz ne se substitue pas à celle en plomberie. De plus, selon les dimensions et la puissance du chauffe-eau, vous pourriez aussi devoir faire une déclaration de travaux d'installations sous pression (ISP).

### Exemple

Combien de déclarations faut-il remplir pour des travaux de plomberie dans un immeuble mixte contenant 3 boutiques (1 évier, 1 lavabo et 1 toilette chacune), 8 logements et des bureaux avec salles de toilettes (4 lavabos, 5 toilettes et 2 urinoirs) et 1 cuisinette.

Une seule déclaration par bâtiment est nécessaire. Dans ce cas, il faut préciser qu'il s'agit d'une nouvelle construction dans la section 2. Précisions sur les installations. Il faut également indiquer les dates de début et de fin prévue des travaux. Puisque les travaux débutent à la mi-janvier, la déclaration doit être envoyée avant le 20 février. Aussi, cochez

les cases Résidentiel et Commercial pour préciser l'usage du lieu, et indiquez l'aspect mixte du bâtiment dans la section 2.

### 2. Précisions sur les installations

Indiquez les précisions sur les installations : Immeuble mixte 8 logements, 3 boutiques, 1 étage de bureaux

Indiquez le genre de travaux :  Nouvelle construction  Addition, modification ou réparation Bâtiment usiné :  Oui  Non

Début des travaux (aaaa-mm-jj) : 2024-01-18 Fin des travaux (aaaa-mm-jj) : 2024-06-30

Indiquez l'usage du lieu :  Résidentiel  Commercial  Industriel  Autre :

Dans la section 3. Honoraires, il faut indiquer le nombre de logements à la case B, et le nombre d'appareils des boutiques et des bureaux aux endroits appropriés. **IMB**

### 3. Honoraires

Installations visées	Quantité	Tarif	Total (\$)				
A Nouvelle maison unifamiliale	0	173,62 \$	0,00				
B Nouveaux logements	8	105,10 \$	840,80				
<b>Pour le calcul de C et D, veuillez indiquer ci-dessous les quantités des appareils installés</b>							
Appareil	Quantité	Appareil	Quantité	Appareil	Quantité	Appareil	Quantité
Baignoire	0	Évier	4	Machine à laver	0	Dispositif antirefoulement	1
Puisard avec pompe (basin de captation)	1	Fontaine	0	Avaloir de sol	0	Réducteur de pression	0
Bidet	0	Fosse de retenue	0	Avaloir de toit	2	Compteur d'eau	4
W.-C.	8	Séparateur	0	Chauffe-eau	4	Autre :	0
Bar à laver (cuve)	0	Lavabo	7	Urinoir	2	Autre :	0
Avaloir de douche	0	Lave-vaisselle	0	Siphon tuyau de drainage (drain français)	0	Autre :	0
C Appareils installés			33			13,94 \$	460,02
D Un seul ou aucun appareil			0			23,91 \$	
Total des honoraires ((A + B + C) ou D)							1300,82

Source : RBQ, Déclaration de travaux en plomberie

**NOVO  
CLIMAT**



SPÉCIALISTE EN VENTILATION

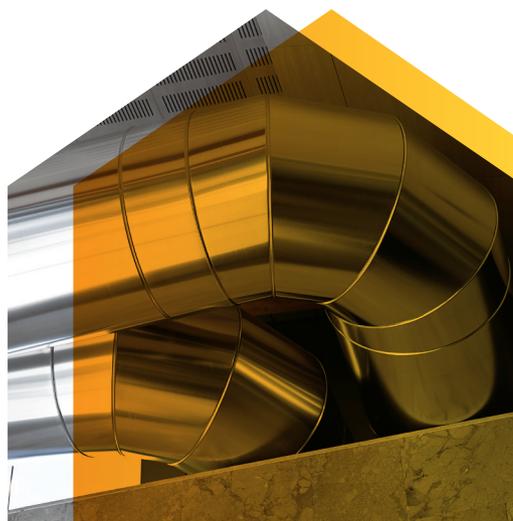
## Formation en ventilation

Inscrivez-vous à nos formations afin d'obtenir la certification Novoclimat requise pour offrir vos services aux constructeurs et promoteurs de projets Novoclimat :

- › Conception et installation d'un système de ventilation résidentiel **autonome** et exigences techniques Novoclimat
- › Conception et installation d'un système de ventilation résidentiel **autonome, centralisé**, et exigences techniques Novoclimat



**Visez  
l'efficacité  
énergétique!**



Votre  
gouvernement

Québec

